

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. IX.

MONTRÉAL, JUIN 1890.

N° 2.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires — Nominations diverses — Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, séance du 8 mai 1890. — Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1888-89. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: La Fleur et le Soleil — Peu, mais bien — L'éducation du système nerveux par la gymnastique et les jeux — Exercices de mémoire et de récitation — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger, Corrections — Exercices de calcul. — LECTURE POUR TOUS: La Conscience — Aidons-nous — Donnez — Quelques pensées sur les Livres et la Lecture — Mon petit doigt me l'a dit — La province de Québec — Variétés. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.

Avis des éditeurs. — Nous prévenons nos abonnés désireux de profiter des avantages de nos primes gratuites, que ces primes seront accordées *uniquement* à ceux qui paieront leur abonnement pour 1890-91, **avant le 1er août prochain.**

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Joseph Roy, Joseph Hurtubise et Etienne Lafleur, syndics des écoles dissidentes de Leslie, dans le comté de Pontiac.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité scolaire de "Saint-Polycarpe," dans le comté de Soulanges, le "village de la Station du Coteau," et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Municipalité du village de la Station du Coteau," avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du dix février 1887.

L'avis donné aux fins de l'érection ci-dessus, dans la *Gazette Officielle* des 5 et 12 avril dernier 1890, devant être considéré comme nul.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande de formation d'une nouvelle municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité du canton d'Egan, dans le comté d'Ottawa, le territoire suivant, savoir: les rangs 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 10, y compris les rangs de la "Rivière de l'Aigle," et les lots Nos 10, 11 et 12 du rang A, et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Ste-Philomène d'Egan."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité scolaire de "Whitton," dans le comté de Compton, le territoire suivant, savoir:

1° Borné à l'ouest par la grande ligne de séparation entre les parties nord-est et sud-ouest du canton de Whitton, laquelle ligne traverse les 1er et 2e rangs "Otter-Brook," entre les lots 63 et 64; 2° Au nord, par le canton de "Winslow"; 3° A l'est par les cantons d'Aylmer et de Gayhurst; 4° Au sud, par les limites de la municipalité scolaire du village de Mégantic, *i. e.* la ligne de division entre les rangs 10 et 11 nord-est de "Whitton," depuis les lots 1 à 9 inclusivement, et la ligne entre les lots 9 et 10 des rangs 11 et 12 A nord-est de "Whitton," et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Sainte-Cécile de Whitton."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalité scolaire.

Annexer à la municipalité scolaire de la "paroisse" de Lachine, comté Jacques-Cartier, la concession connue sous le nom de "Côte Saint-Paul," dans la paroisse de la Côte Saint-Paul, comté d'Hochelaga.